

Un démarrage dans la confusion...

Après la réforme (ou plutôt « casse ») du code du travail dans son 1^e quinquennat, Macron veut pour son 2^e quinquennat réformer le travail avec un train de loi appelé « Objectif plein emploi » concernant 5 sujets: l'assurance chômage, les retraites, le RSA, les lycées professionnels, le service public de l'emploi (France Travail).



Objectif général du plan « Objectif Plein Emploi » :

- ▶ Parvenir au plein emploi (5% de taux de chômage) à tout prix:
 - Favoriser « le travail » au détriment de « l'emploi » (« l'emploi » renvoie à des droits pour les travailleurs tandis que « le travail » s'attache aux seuls besoins des employeurs...),
 - Accompagner toutes les personnes sans emploi vers un retour rapide à n'importe quel emploi, même s'il ne correspond pas à leur choix, leur qualification ou leur problématique sociale : plans d'actions coercitifs (Pack de remob, MET, etc.), contraintes (réforme de l'assurance chômage, CRE...), sanctions...
- ▶ Satisfaire le MEDEF avec une main d'œuvre corvéable à merci,
- ▶ Satisfaire le FMI et la Commission Européenne (critères de Maastricht...).

Objectif de France Travail :

- ▶ Agglomérer autour de Pôle emploi tous les acteurs publics/privés dans une perspective unique et forcée de retour à l'emploi :
 - Une bannière commune « France Travail »,
 - Un guichet unique pour l'identification, le diagnostic et l'orientation, de 100% des personnes sans emploi, avec 2 publics : les inscrits comptabilisés comme DE, et les « identifiés » non comptabilisés et non soumis à la gestion de la liste.
 - Un partage des données (système d'information connecté et partagé entre tous les acteurs).
- ▶ Accroître le pouvoir de l'Etat :
 - Remettre en cause les missions « insertion, accompagnement, formation » du service public de l'emploi, pour privilégier le « tout emploi » forcé,
 - Concentrer l'ensemble des crédits disponibles (Agefiph, Fiph, FSE, Unedic, etc.) pour diminuer la contribution de l'Etat (critères de Maastricht).
 - Rogner la protection sociale (assurance chômage à la baisse, reprise en main par l'Etat au détriment des « partenaires sociaux »).

Une méthode contestable :

- ▶ Une « concertation des parties prenantes » (administrations, partenaires sociaux, opérateurs publics/privés, associations d'insertion, ETT, etc.) sans réels débats, des documents partagés en visio sans envoi préalable, pas de prise en compte des propositions faites...
- ▶ Les organisations syndicales méprisées (comme pour l'assurance chômage et les retraites...),
- ▶ Une expérimentation BRSA (dans 19 territoires volontaires, les Vosges –bassin d'Epinal- agences Epinal Voivre et Epinal Dutac pour le Grand-Est) mal ficelée (et d'ailleurs retardée...), faite sans aucune concertation avec les parties prenantes.
- ▶ Un simulacre de consultation du personnel (« Votre avis compte ») envoyé le 14/12/22 pour un retour avant le 23/12/22 (avec une bonne partie du personnel en vacances dès la semaine du 19/12/22...) sans information suffisante pour exprimer son avis.
- ▶ A l'initiative de la CGT, une déclaration intersyndicale unanime a été lue en CSEC pour demander un report des consultations CSEC/CSE (expérimentation BRSA) pour défaut d'information (le rapport du coordonnateur de la mission de préfiguration France Travail n'ayant pas été rendu, et la ventilation des 21 millions prévus par la loi de finance 2023 n'étant pas connue). En Grand Est, devant le refus du DR de reporter la consultation, les élus ont suspendu la séance puis quitté la salle.

► En dépit du retard de l'expérimentation BRSA et du texte de présentation France Travail, volonté d'aller très vite (en force ?) pour passer à autre chose après le désastreux épisode de la réforme des retraites : débat parlementaire du Projet de loi France Travail avancé au printemps 2023 pour une entrée en vigueur de France Travail au 1^{er} janvier 2024.

L'expérimentation BRSA dans les 19 territoires choisis (correspondant à 40 000 allocataires sur les 1,8 millions au total) doit durer 4 ans pour être généralisée en 2027.

Interrogations, risques et conséquences du projet France Travail :

► **Interrogations sur la gouvernance et le financement de France Travail.** Une réforme sans moyens et pour faire des économies :

- Budget 2023 de Pôle emploi amputé de 190 millions d'Euros,
- Economie prévue de 3,8 milliards avec la réforme de l'assurance chômage,
- Seulement 21,7 millions d'euros votés dans la loi de finance 2023 pour l'expérimentation BRSA, soit un budget d'environ 500 euros pour l'accompagnement renforcé d'un allocataire RSA (les départements devront abonder...). L'Association des départements de France s'inquiète des financements "sans commune mesure" avec les besoins allant bien au-delà de l'enveloppe de 21,7 millions d'euros déployée pour la phase pilote (communiqué du 27 mars 2023).

► **Un accueil d'entrée du guichet unique France Travail entièrement numérique :**

- Cela est contraire aux recommandations du défenseur des droits et du médiateur de Pôle emploi,
- Vers un algorithme de « triage » déshumanisé dirigeant les publics vers tel ou tel opérateur...

► **France Travail, outil de centralisation :**

- Pour ouvrir/fermer le robinet des données vers les différents opérateurs,
- Pour mieux mettre en concurrence les opérateurs.

► **Risques dans l'utilisation de données sensibles** avec le « système d'information connecté et partagé » (alors que dans le même temps on sensibilise et on menace de sanctions les agents au sujet des conflits d'intérêt et des détournements de finalité...)

► **Expérimentation BRSA** : La logique de droits et devoirs imposées aux bénéficiaires de minima sociaux change totalement la nature du RSA qui visait initialement à garantir un revenu minimum aux personnes sans ressources.

Les bénéficiaires RSA devront signer un contrat d'engagement portant sur 15 à 20 h hebdomadaires d'activité dont la nature n'est pas clairement définie. Selon la CGT, cette mesure n'aura d'autre effet que de stigmatiser les plus pauvres (avec les risques de tensions que devront subir les agents...)

* **Volonté du gouvernement de contraindre les départements** à aligner leurs politiques sur celles portées par le gouvernement.

* **Seuls les nouveaux entrants seront-ils concernés ?** Pas de réponse claire du gouvernement à aujourd'hui. François Sauvadet (parti UDI et Président de l'Assemblée des départements de France) a déclaré que l'expérimentation débutera début avril (A Marseille elle est effective depuis le 1^{er} mars...) et visera les nouveaux bénéficiaires du RSA, plus tard les renouvellements RSA...

* **Sauf exception liée à la santé par exemple, les demandeurs du RSA seront automatiquement inscrits à Pôle emploi, pour se voir proposer un diagnostic complet partagé avec l'ensemble des acteurs de l'emploi.** Ce diagnostic prendrait différentes formes : entretien individuel de 45 mn pour les personnes en « situation simple » sans contraintes personnelles ; entretien individuel de 2h pour les personnes « en situation plus complexe » avec peu de contraintes personnelles ; demi-journée alternant temps collectifs et individuels pour les personnes avec contraintes personnelles importantes nécessitant un accompagnement socio-professionnel ou exclusivement social.

* **Le diagnostic aboutirait à un premier plan d'action individualisé et la signature d'un contrat d'engagement.**

* **« Il n'y aura pas d'activité obligatoire à la charge des allocataires RSA, mais un suivi renforcé de leur accompagnement »** a indiqué le ministre du travail le 4 mars 2023 (entretien Le Parisien/Aujourd'hui en France), mais peut-on encore le croire après les mensonges, les uns plus gros que les autres, proférés tout au long de l'examen du projet de loi Retraites ?

Certains présidents de conseils départementaux évoquent plusieurs types de suivi : PMSMP/formations d'adaptation à l'emploi ; accompagnement socio-professionnel avec entretiens individuels et démarches individuelles visant à résoudre des freins périphériques (ateliers de découvertes de métiers, actions de validation de projet professionnel ; accompagnement social sur la base d'une contractualisation individuelle.

Le gouvernement est toujours tenté de dérouler le tapis rouge au patronat qui ne rêve que de renforcer la concurrence entre salariés. La CGT combattrait toute forme de tentative de travail gratuit et de main d'œuvre corvéable livrée aux employeurs.



FRANCE TRAVAIL

* **Sanctions** : François Sauvadet (Président de l'Association des Départements de France) confirme l'aspect coercitif de l'accompagnement renforcé, avec « réorientation des allocataires ou sanction ».

* **Des mobilisations réunissant des travailleurs sociaux, des agents Pôle emploi, agents de Conseil Départementaux et salariés de la CAF, commencent à essaimer dans plusieurs régions.**

* **23 mars 2023** : dans un communiqué de presse, l'association des départements de France exprime ses doutes sur le projet **France Travail** et le respect des compétences des conseils départementaux en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA. Les départements "ne veulent pas être relégués au seul volet social" et souhaitent conserver leur compétence de diagnostic de la situation des allocataires, "en lien avec Pôle emploi". Les élus locaux s'inquiètent de ce qu'on leur impose des outils numériques "qui puissent ne pas être interfaçables [...] ce qui pourrait être interprété comme une tentative de l'État de contrôler les départements via les données notamment".

* **27 mars 2023** : la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, a finalement décidé de ne pas participer à l'expérimentation BRSA, son président invoquant une divergence de conception du rôle des aides sociales.

* La CGT Pôle emploi a adressé un courrier aux élus (conseillers départementaux, députés, sénateurs) pour les alerter sur les risques de cette expérimentation. Le retour à l'emploi à marche forcée ne peut permettre de résorber le chômage de masse actuel à moins d'imaginer une société du « plein emploi » précaire, sous payé et non choisi, à laquelle la CGT Pôle emploi ne peut souscrire.

* **L'expérimentation BRSA dans le Vosges (bassin d'Epinal) démarre avec 2038 allocataires à recevoir à compter d'avril 2023** (avec des portefeuilles à 50 allocataires ?).



► **Volonté d'étendre à tous les allocataires de minimas sociaux les contraintes imposées aux usagers de Pôle emploi :**

- l'expérimentation BRSA (RSA conditionné par une activité de 15 à 20h hebdo) est vouée à être généralisée en 2027, et étendu à tous les publics allocataires de minima sociaux,

- Volonté de réduire voire supprimer les accompagnements sociaux (Une première étape a déjà été franchie : dans le cadre du CEJ ainsi que dans le rapprochement Pôle emploi et Cap emploi, les jeunes et les TH sont accompagnés vers l'emploi et plus du tout DANS l'emploi...)

► **Le « tout vers l'emploi » et « l'emploi à tout prix » qui structure France Travail change profondément la posture des conseillers à l'emploi, reléguant aux oubliettes le Conseil en Evolution Professionnelle...**

► **A l'occasion de la campagne télétravail 2023, chacun a pu constater que la DG a changé brutalement les règles du jeu de l'accord télétravail**, en réduisant les possibilités précédemment octroyées, afin de préparer Pôle emploi aux transformations de l'accueil portées par France Travail, et faire du télétravail un outil entièrement à sa main (sous le regard étonné des signataires de l'accord : CFDT-CFE CGC-FO-SNAP-SNU...). C'est bien en considération de l'absence de droits opposables octroyés aux agents que la CGT avait décidé de ne pas signé l'accord télétravail.

► **Craines sur le devenir des salariés concernés par France Travail :**

- Hors Pôle emploi : 1200 salariés de Cap emploi (sur 2200), 400 salariés APEC (sur 500), 8970 salariés Missions locales (sur 15300), 6630 salariés des Conseils départementaux (sur 31475),

- Faire plus avec les mêmes ressources : la DG Pôle emploi a indiqué que France travail se fera à effectifs constants, avec redéploiement de ressources internes ; au mieux les agents s'orientant vers l'accompagnement des bénéficiaires RSA seront remplacés par des CDD...

- Par ailleurs le représentant ministériel rencontré par la CGT en juin 2022 a confirmé l'axiome sans cesse répété depuis la fusion ANPE-Assedic et la création de Pôle emploi: adapter les effectifs au taux de chômage. Objectif plein emploi promet de la casse dans les effectifs...

► **Malgré les assurances exprimées par le ministre du travail (qui est assez naïf pour encore croire ?...) des interrogations persistent sur une régionalisation d'une partie de nos missions :**

- L'Association des Régions de France (ARF) revendique depuis longtemps que la Région coordonne le service public de l'emploi.

- Après l'annonce du projet France Travail, l'ARF a confié au cabinet Elezia l'étude d'un contre-projet de « service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle » qui s'appuie sur les disparités régionales et les organisations mise en place dans d'autres pays européens.

- **A suivre...** -

Entrez en résistance ! Rejoignez la CGT !

syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

<http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>